

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2015-39 ;

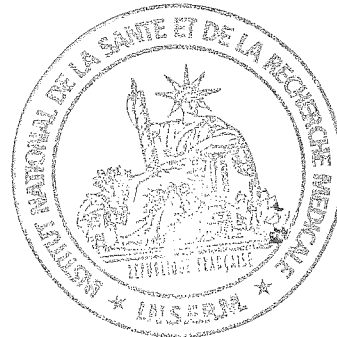
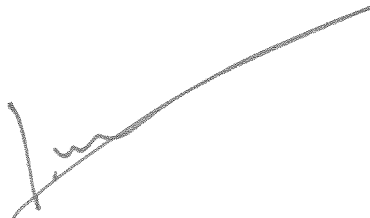
Vu la décision n° 2020-60 ;

Décident :

Article 1 : Monsieur Didier SAMUEL ayant été appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de directeur d'Unité Mixte de Recherche UMR 1193 intitulée « Physiopathogénèse et traitement des maladies du foie ».

Article 2 : La présente décision prend effet au 1er mai 2023.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY